

Blocages des gilets jaunes :

LES RÉPERCUSSIONS POUR LES ENTREPRISES ALIMENTAIRES SONT CATASTROPHIQUES ET IRRÉCUPÉRABLES

Paris, le 03/12/2018. À l'approche des fêtes de Noël, période fondamentale pour le secteur qui pèse pour 20% du CA annuel des entreprises, ces trois semaines de blocages par le mouvement des gilets jaunes mettent en péril la pérennité des entreprises. Les conséquences sont extrêmement lourdes sur le chiffre d'affaires (CA) : plusieurs milliards d'euros sont d'ores et déjà définitivement détruits.

Les principales conséquences pour les entreprises :

- **Une désorganisation de la production**, avec du chômage technique pour certains sites.
- **Une désorganisation totale dans les relations avec la grande distribution** : commandes annulées, coûts supplémentaires à la charge des entreprises avec des demandes de pénalités, des ruptures d'approvisionnement, des retards de livraison et des frais de re-livraison.
- **Une destruction des produits frais, entraînant un gaspillage alimentaire**, dû à une saturation des entrepôts.
- **À l'export, des impacts sur la capacité des entreprises à accéder aux marchés étrangers** en raison du blocage de nombreux ports.

Au-delà d'un impact irréversible sur les territoires (80 % des produits alimentaires sont fabriqués localement), ces blocages pénalisent l'ensemble de la filière :

- En amont, un impact direct sur l'approvisionnement et le stockage en matières premières agricoles.
- En aval, avec une impossibilité de livraison de produits finis vers la grande distribution, qui commercialise 80% des produits alimentaires fabriqués par les entreprises.

De lourdes pertes pour l'ensemble du secteur agroalimentaire (20% du CA du global de l'industrie française) qui pourraient s'élever à 13,5 milliards d'euros, concernant avant tout des PME.

« Notre secteur est en péril, certaines entreprises ne sont plus en capacité de produire et de livrer. Les conséquences sur le chiffre d'affaires et l'emploi sont irréversibles. Nous demandons aux pouvoirs publics que ces blocages cessent au plus vite et soient de toute urgence qualifiés de force majeure pour limiter l'impact des pénalités logistiques de la part de nos clients distributeurs. Ceci est primordial pour les entreprises, alors que les négociations commerciales qui s'ouvrent s'annoncent particulièrement tendues pour les entreprises, malgré la loi EGALim et la publication des ordonnances que nous attendons pour recréer de la valeur dans nos filières », déclare **Richard Girardot, Président de l'ANIA.**

L'Association Nationale des Industries Alimentaires (ANIA) rassemble 39 syndicats métiers et 17 associations régionales, représentatives des 17 647 entreprises alimentaires de France. L'agroalimentaire est le premier secteur économique français

Fierté, Responsabilité, Ambition



Association Nationale des
Industries Alimentaires

avec un chiffre d'affaires de 180 milliards d'euros et le premier employeur industriel avec 429 019 salariés. L'ANIA est
l'interlocuteur privilégié des pouvoirs publics, des administrations et des médias sur les sujets liés à l'alimentation.

Communiqué de presse

Fierté, Responsabilité, Ambition